

# Prises de position de la CCC Genève

Commission Contributive Citoyenne Genève, Maison Internationale des Associations, 15 Rue des Savoises, 1205 Genève

E-mail : [info@cccgeneve.com](mailto:info@cccgeneve.com) – Site internet : [www.cccgeneve.com](http://www.cccgeneve.com)

Votation du 29 novembre 2020

## Pensez à voter !

Votation du 29 novembre 2020 : les recommandations de vote de la CCC Genève

### 2 objets fédéraux

**1) Acceptez-vous l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » ?**

**OUI** car cette initiative demande que les entreprises multinationales soient responsables de leurs orientations, de leurs productions et de leurs partenaires. Elle impose aux entreprises le respect des droits humains épicènes, des normes environnementales internationales dans leurs activités à l'étranger. En cas de manquement, une plainte pourra être déposée et l'affaire sera jugée par un tribunal suisse selon le droit suisse. Dans un monde globalisé et interconnecté, les intérêts financiers d'un Etat ne sauraient prévaloir sur la mise en œuvre et l'application d'une éthique économique et financière ayant pour objectif un monde meilleur pour toute et tous. Cette initiative est une chance pour que notre pays donne l'exemple.

**2) Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel militaire »**

**OUI** car s'il est déjà interdit en Suisse de financer et de produire des armes (nucléaires, biologiques et chimiques, des mines antipersonnelles et des armes à sous-munitions) cette initiative vise à étendre l'interdiction du financement aux fabricants d'armes. Il sera donc interdit de détenir des actions ou des parts dans des fonds de producteurs d'armes de guerre. Cette interdiction de financement s'adresse tout particulièrement à la Banque Nationale Suisse, les fondations suisses, l'AVS/AI et les 1562 caisses de pension de notre pays. Le respect de la neutralité de notre pays nous impose de ne pas verser d'argent aux producteurs d'armes et de garantir que nos caisses de pensions agissent à la hauteur de la dignité que nous attendons d'elles.

### 2 objets cantonaux

**1) Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Mise en œuvre de l'article 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées – CDHP) (A2 00 – 12211), du 27 février 2020 ?**

**LIBERTE DE VOTE** car l'assemblée de la CCC n'a pas dégagé une majorité. Pour, contre et abstention sont à parts égales. Faut-il accepter la modification de la loi constitutionnelle qui entérinerait la Convention de l'ONU en rendant aux handicapés leurs droits civiques ou est-il préférable de maintenir le statu quo à Genève où la constitution prévoit que les droits politiques des personnes durablement incapables de discernement peuvent être suspendus par une autorité judiciaire ? 1200 personnes soit 0,5% du corps électoral genevois sont concernées par l'acceptation ou le refus de cette loi.

**2) Acceptez-vous la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal » ?**

**OUI** car Genève a besoin d'un tel site pour traiter ses déchets et assurer leur recyclage. L'entreprise Sablière du Cannelet SA exerce son activité sur les 3 parcelles depuis 1998. Si l'activité originelle (exploitation d'une gravière) était au bénéfice d'une autorisation, il est vrai qu'aucune autorisation n'a été délivrée pour son activité de recyclage qui lui a succédé. Il est temps de légaliser cette situation car aucune autre installation ne peut résorber le volume actuellement traité par cette entreprise.

Adhérez à la CCC Genève  
Ensemble pour un monde meilleur

[Info@cccgeneve.com](mailto:Info@cccgeneve.com)

Merci de verser votre cotisation : CHF 20.-

IBAN CH94 0900 0000 1524 8381 2